

COLLECTE ENCOMBRANTS

Le service de ramassage des objets dit « encombrants » **permet aux particuliers de faire enlever les objets volumineux non-transportables en voiture de manière gratuite** c'est-à-dire les meubles et les électroménagers.

L'inscription pour le ramassage d'un encombrant est **obligatoire** et se fait auprès de **votre Mairie**.

Des solutions existent...



1- Je répare/je vends

Le label QualiRépar :

Pour en bénéficier, les ménages sont incités à faire réparer leurs appareils en panne plutôt que d'en acheter des neufs.

Le « bonus réparation » est ensuite calculé selon le type d'appareil. Il est également possible de toucher le bonus autant de fois que vous faites réparer d'appareil.

<https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/>

Ou

<https://www.e-reparation.eco/annuaire-reparateurs-qualirepar/>



2- Je donne (associations, recycleries, proches...)

La communauté des communes a conclu une convention avec :

